PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au bureau municipal, mardi le 4 mai 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Cette séance est tenue à huis clos.

RÉSOLUTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS **2021-05-74**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui a continuellement été renouvelé par voie de décrets successifs depuis cette date;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que la municipalité se trouve au niveau d'alerte orange et qu'en conséquence, il est requis de favoriser toute rencontre à distance, selon les moyens technologiques disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en présentielle, vidéoconférence ou téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'elle soit sous enregistrement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-05-75**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2021-05-76**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-05-77**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-neuf sous (25 883.49 $) pour les fournisseurs et un montant de trois mille sept cent dix-sept dollars (3 717 $) pour les salaires, pour un total de vingt mille six cent dollars et quarante-neuf sous (20 600.49 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

DEMANDE DE DON – RELAIS POUR LA VIE SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER **2021-05-78**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel est autorisée à faire un don au montant de cent dollars (100 $) au Relais pour la vie Abitibi-Ouest pour la Société Canadienne du cancer. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE **2021-05-79**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les décents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, 'l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

SOUTIEN AU RECENSEMENT **2021-05-80**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil de la municipalité de Chazel soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit du notre collectivité.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – BRIS AUTO **2021-05-81**

ATTENDU QUE Madame Julie Lapolice à fait une demande de remboursement concernant des bris et le remorquage de son véhicule suite au chemin. Cette situation est survenue le 2 mai 2021 dans le 8e et 9e Rang Ouest.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Et appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil refuse la demande de remboursement de madame Lapolice.

CONTRAT DE NIVELAGE ÉTÉ 2021 **2021-05-82**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le contrat de nivelage pour l'été 2021 soit accordé à Proulx & Genesse inc. au taux horaire de cent cinquante-huit dollars (158 $) et ce pour tous les chemins de la municipalité sauf la traverse allant à Authier-Nord. Pour la traverse d'Authier-Nord le contrat sera accordé à la Municipalité d'Authier-Nord au taux horaire de cent trente-cinq dollars (135 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Frappier afin qu'un projet de règlement # 186 : « Règlement sur la gestion contractuelle ». Le projet de règlement a été déposé à cette séance ordinaire.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2021 **2021-05-83**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel n'offrira pas le service pour les encombrants puisque les coûts sont élevés pour effectuer cette tâche.

COMITÉ BELLEFEUILLE – FIN DE L'ENTENTE **2021-05-84**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel désire se retirer du Comité Bellefeuille et qu'un délai sera accordé selon l'entente qui était signée entre les parties.

RAPPORT D'INSPECTION DE NOS INSTALLATION FAIT PAR LA MMQ **2021-05-85**

ATTENDU QUE La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a procédé à la visite de nos installations de 24 mars 2021;

ATTENDU QUE cette inspection a permis de déceler certains changements à effectuer afin d'améliorer la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Et appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de suivre les conseils émit par la MMQ.

TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE **2021-05-86**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel renouvelle son adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2021-2022 au coût trois cent quatre dollars et soixante-huit sous (304.68 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-05-87**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h45.

Daniel Favreau,	Priscillia Lefebvre
Maire	Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 8 juin 2021.